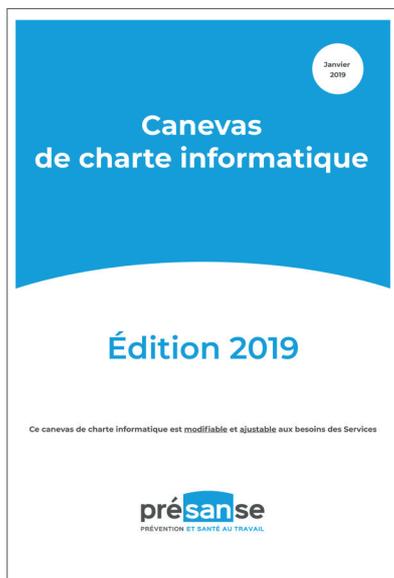


SYSTÈME D'INFORMATION ET RGPD

Mise à jour du canevas de charte informatique

Ressources :

- ▶ <http://www.presanse.fr/FR/264.aspx?ActualiteID=478>



La Commission Système d'Information (CSI) de Présanse avait, en 2015, estimé indispensable d'informer sur l'accès aux moyens de communication mis à la disposition des personnels des SSTI et d'assurer la sécurité des informations qui y transitent, y sont stockées et échangées, par la définition de règles d'utilisation internes au Service.

En ce sens, un canevas de charte informatique avait été rédigé et mis à la disposition des SSTI.

Depuis lors, le règlement n°2016/679, dit « Règlement général sur la protection des données (RGPD) », est venu définir les conditions dans lesquelles les traitements de données à caractère personnel peuvent être opérés et instituer des droits à respecter, tant à l'égard des personnels des SSTI que des tiers.

En conséquence, la CSI a mis à jour ce canevas de charte informatique, notamment au regard du RGPD, en s'appuyant, entre autres, sur les préconisations d'un avocat, mandaté par Présanse, spécialiste de ces questions. Le document a, en outre, bénéficié d'une relecture par l'équipe juridique de Présanse, tant du point de vue du droit Social que du droit de la Santé.

Cette trame de canevas de charte informatique vise à formaliser les règles générales fondamentales à la sécurité, lors de la mise à disposition et l'utilisation d'outils informatiques et de moyens de communication électroniques ainsi que téléphoniques.

Elle a donc pour objectifs :

- ▶ de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à la sécurité informatique

en matière de libertés et de vie privée, notamment à travers les traitements de données à caractère personnel qu'ils sont amenés à effectuer,

- ▶ d'informer les utilisateurs sur les usages permis des moyens informatiques mis à disposition, des règles de sécurité en vigueur, des mesures de contrôle prises par le SSTI, ou encore des sanctions éventuelles encourues par les utilisateurs,
- ▶ de formaliser les règles générales de sécurité que les utilisateurs s'engagent à respecter, en contrepartie de la mise à disposition des systèmes d'information et des équipements informatiques, ainsi que leurs droits et devoirs.

Les règles listées dans ce document s'inscrivent dans une démarche responsable, afin de protéger le patrimoine d'informations du SSTI et de ses adhérents.

Ce nouveau document est consultable et téléchargeable, aux formats PDF et Word, dans l'espace « adhérents » du site de Présanse.

La version Word du document permettra aux directions des SSTI et/ou aux responsables des systèmes d'information de l'adapter aux spécificités de taille et de moyens de leur Service, mais également en fonction de leurs nécessités ou besoins.

La CSI de Présanse est appelée à travailler sur un document spécifiquement consacré aux règles à respecter pour les professionnels de Santé, qui viendra compléter et enrichir ce canevas de charte informatique. ■